



Commune de Saint Nazaire sur Charente Compte-rendu sommaire Conseil Municipal du 2 mars 2021

Le deux mars deux mille vingt-et-un à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes communale, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Sylvain GAURIER, Maire.

Présents : GAURIER Sylvain, LALANNE LE PRIOL Christophe, JOLY Huguette, PROUST Dominique, SALADIN Marie-Louise, CARTEAU Valérie, BERINCHY Karine, PIPEROL Yasmine, COUTEAU Gaël, PONCHAUT Chloé

Absent(s) représenté(s) : MOSTAFA Samy ayant donné pouvoir à Sylvain GAURIER, MARTIN Philippe ayant donné pouvoir à Yasmine PIPEROL

Absent(s) : GAUDRY Pascal, BARTHELEMY Valérie, TRANQUARD Antony

Secrétaire de séance : PONCHAUT Chloé

Date de convocation : 25/02/2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de conseillers représentés : 2

La condition de quorum étant remplie, Monsieur le Maire préside à l'ouverture de la séance à 17h30.

Chloé PONCHAUT est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2021

❖ Rapport sur les décisions municipales du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

❖ Affaires mises en délibération :

1. FINANCES – Budget principal – autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2021
2. FINANCES – Budget locaux commerciaux – autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2021
3. COMMANDE PUBLIQUE – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de prestations de transport pour les activités scolaires et périscolaires

❖ Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Rapport sur les décisions municipales du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire fait le rapport des décisions municipales prises par délégation du Conseil Municipal depuis la dernière séance de l'Assemblée délibérante.

Délibération n°21.03.14

FINANCES – Budget principal – autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Votants : 12 Pour : 12 Contre : / Abstention : /

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Opération / article	Désignation	Montant en euros TTC
101/21571	Achat d'un camion benne	15 300.00
101/21571	Moteur véhicule utilitaire (fourniture et main d'œuvre)	3 000.00
101/21578	Achat tondeuse autoportée	7 800.00

101/2158	Achat tondeuse à main auto tractée	1 500.00
158/2138	Création d'une réserve incendie lieudit Les Fontaines	37 000.00
	TOTAL	64 600.00

ARTICLE 2 : DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021 de la commune.

Délibération n°21.03.15

FINANCES – Budget annexe Locaux commerciaux – autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Votants : 12 Pour : 12 Contre : / Abstention : /

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget annexe Locaux commerciaux de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Opération / article	Désignation	Montant en euros TTC
2135	Achat de carrelage pour le local du bar tabac	500.00
	TOTAL	500.00

ARTICLE 2 : DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021 du budget annexe Locaux commerciaux.

Délibération n°21.03.16

COMMANDE PUBLIQUE – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de prestations de transport pour les activités scolaires et périscolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Votants : 12 Pour : 12 Contre : / Abstention : /

ARTICLE 1 : ACCEPTE les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à l'achat de prestations de transport pour des activités scolaires et périscolaires.

ARTICLE 2 : DESIGNE la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) comme coordonnateur du présent groupement de commandes.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont et seront prévus aux budgets afférents.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée ainsi que tous les documents afférents à la création de ce groupement et à l'exécution de son objet, nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h57.

Le Maire de Saint-Nazaire-sur-Charente
Sylvain GAURIER

